

N° 4532³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1998-1999

PROJET DE LOI

**portant création de la médiation pénale et portant modification
de différentes dispositions**

- a) de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire,**
- b) du code des assurances sociales**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(23.3.1999)

Par dépêche du 10 mars 1999, le Président de la Chambre des députés a soumis aux délibérations du Conseil d'Etat un amendement au projet de loi relatif à la médiation pénale et portant modification de différentes dispositions a) de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, b) du code des assurances sociales.

L'amendement, élaboré par la Commission juridique de la Chambre, était accompagné d'un commentaire.

L'objet de l'amendement est de permettre d'étendre l'assurance contre les accidents à toutes les personnes effectuant des travaux volontaires et bénévoles suite à une médiation même non pénale. La Commission juridique de la Chambre des députés vise notamment les médiations pouvant exister en matière familiale et en matière de jeunesse.

Le Conseil d'Etat marque son accord à l'amendement proposé.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 23 mars 1999.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Paul BEGHIN